

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP 6e/11-07  
Séance du 23 FEV. 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 1 MARS 2007

## C051 FINANCEMENT D'UN POSTE D'ANIMATEUR GERPLAN POUR LE SIVOM DU PAYS DE BRISACH ANNEE 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2006/I-6<sup>e</sup>/05 du 08/1/2005 du BP 2006 Cadre de vie,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de donner un avis favorable à la demande du SIVOM du Pays de Brisach pour le financement d'un poste d'animateur GERPLAN,
- ❖ Pour l'année 2007, le montant maximum de l'aide départementale est de 10.706,80 €, qui sera prélevé au 65/65734/F738.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 01 MARS 2007  
Publication 02 MARS 2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions